

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2007

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2007 pour les impôts directs locaux. Les bases notifiées pour 2007 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :

	Bases 2006 définitives	Bases 2007 prévisionnelles	Evolution en montant	Evolution en %
Taxe d'habitation	43 021 212 €	44 946 000 €	1 924 788 €	+ 4,5 %
Taxe foncière bâtie	46 921 241 €	47 269 000 €	347 759 €	+ 0,7 %
Taxe foncière non bâtie	93 615 €	95 400 €	1 785 €	+ 1,9 %

La variation indiquée comprend l'actualisation des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances pour 2007.

Nous avons eu également connaissance du montant des allocations compensatrices versées par l'État en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national :

- compensation de taxe professionnelle : 537 003 €
- compensation de taxes foncières : 308 499 €
- compensation de taxe d'habitation : 1 321 107 €

soit un total de 2 166 609 € conforme à l'inscription au Budget primitif 2007.

Le produit fiscal attendu pour 2007 pourrait être fixé à 20 478 842 euros, pour correspondre à la prévision retenue pour l'établissement du Budget primitif 2007 (20,5 M€). Cela suppose de relever de 1 % le taux de la taxe sur le foncier bâti et de 0,9 % ceux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti.

	Bases 2007	Taux 2006	Taux 2007	Produit attendu
Taxe habitation	44 946 000 €	25,69 %	25,92 %	11 650 003 €
Taxe Foncière Bâtie	47 269 000 €	18,40 %	18,58 %	8 782 580 €
Foncier non bâti	95 400 €	48,06 %	48,49 %	46 259 €
Total				20 478 842 €

Je vous propose de fixer les taux 2007 comme indiqué ci-dessus et le produit fiscal à 20 478 842 euros.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre.

Mme Baratchart-Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.